

GROUPE FLO

Société Anonyme

Tour Manhattan

5/6 Place de l'Iris

92095 LA DEFENSE CEDEX

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2014**

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

185, avenue Charles de Gaulle

92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

FIDAUDIT

Membre du réseau Fiducial

41, rue du Capitaine Guynemer

92925 LA DEFENSE CEDEX

GROUPE FLO

Société Anonyme

Tour Manhattan

5/6 place de l'Iris

92095 LA DEFENSE CEDEX

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4 du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 442 228 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 11 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes,

CONSTANTIN ASSOCIES

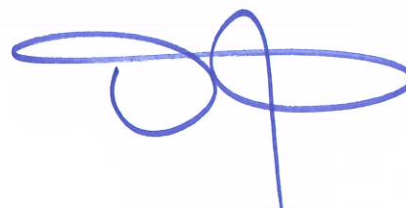
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Philippe SOUMAH

FIDAUDIT

Membre du réseau Fiducial



Bruno AGEZ

GROUPE FLO
Société Anonyme au capital de 20.135.713,50 euros
Tour Manhattan – 5/6 place de l'Iris – 92400 Courbevoie
RCS Nanterre 349 763 375

ATTESTATION

Je soussigné,

Gilles Samyn, Président du Conseil d'Administration de la société « GROUPE FLO »,

Certifie que le montant des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à :

1.442.228 €

Fait à Courbevoie,
Le 25 février 2015



Le Président du Conseil d'Administration
Gilles Samyn